

MALADIES ET RAVAGEURS DES VÉGÉTAUX EN OCCITANIE
www.fredonoccitanie.com



VOS CONTACTS



FREDON Occitanie
04 67 75 64 48

10 chemin de la Plaine
34 990 Juvignac
fredon@fredonoccitanie.com
www.fredonoccitanie.com

Fédérations départementales

FDGDON Gard : 04 66 38 36 82

FDGDON Pyrénées-Orientales : 04 68 87 16 19

FDGDON Aude : 04 68 25 80 84

FDGDON Lozère : 04 66 49 01 56

FDGDON Hérault : 04 67 75 64 48

FDGDON Aveyron : 05 65 73 77 95

FDGDON Gers : 05 62 61 77 77

FDGDON Hautes-Pyrénées : 05 62 34 66 74

FDGDON Tarn et Garonne : 05 63 95 49 67

FDGDON Lot : 05 65 20 81 86

FDGDON Tarn : 05 63 48 83 60

GDON Ariège : 05 61 69 12 13



DRAAF / SRAL OCCITANIE
04 67 10 19 50

697 avenue Étienne Méhul, CS 90077
34 078 Montpellier Cedex
http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/



pas, jeter sur la voie publique - Crédit: photographie FREDON OCCITANIE - Elaboré en Janvier 2014



Abricot



Prune japonaise



Pêcher

Le virus de la Sharka

(Plum Pox Virus)



C'est une maladie virale qui touche les espèces de fruits à noyau du genre Prunus, comme les pêchers, les nectariniers, les pruniers, les abricotiers, les amandiers et certaines variétés ornementales.

Ordre : virus

Famille : potyviridae

Plante hôte : arbres fruitiers à noyau de type Prunus (abricotier, pêcher, prunier)

Vecteur : le puceron et l'homme (par l'utilisation de plants ou de greffons contaminés)

i Répartition : **RÉGIONALE**
 Risque Contamination : ● ● ● ●
 Nuisibilité : ● ● ● ●
 Lutte : **OBLIGATOIRE**

* Organisme dont la lutte est rendue obligatoire par un arrêté national en tout lieu et en tout temps

faible moyen fort
● ○ ○ ● ● ○ ● ● ●

Le réseau FREDON Occitanie et FDGDON, qui sommes-nous ?

FREDON Occitanie est l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine végétal suite à la réforme du sanitaire en France (arrêté du 31 mars 2014).

Dans le cadre d'une mission de délégation, FREDON Occitanie et ses FDGDON assurent des missions de contrôles officiels dans les domaines de la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (SORE), du Passeport Phytosanitaire (PP), de l'Export et du Contrôle des Mesures Ordonnées (CMO) ainsi que d'autres missions officielles.



① Pêche



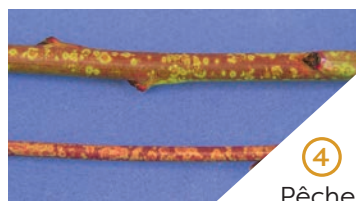
② Pêcher à fleur rosacée



③ Abricotier



Prunier



④ Pêcher

- ① **Sur fruit** : décolorations et/ou déformations en forme de taches ou d'anneaux visibles sur la peau.
- ② **Sur fleur** (pêcher à fleurs rosacées uniquement) : présence de stries rosées sur les pétales.
- ③ **Sur feuille** : décolorations à partir du printemps jusqu'au début de l'été. Ces symptômes s'atténuent au cours du temps et finissent par s'estomper dans le courant de l'été sous l'effet des fortes chaleurs.
- ④ **Sur rameau** : décolorations en forme de taches ou d'anneaux visibles sur l'écorce.

PRÉSENTATION



La Sharka est une **maladie virale** des végétaux du genre Prunus, due au Plum Pox Virus. Il existe **2 modes de propagation principaux** : soit une propagation par des pucerons, soit par l'introduction de matériel végétal contaminé (plants, greffons). À ce jour, on considère que les pucerons sont les seuls insectes vecteurs. On observe parfois des transmissions d'un arbre à un autre par des « soudures » de racines ou de rameaux. En revanche, les outils de taille qu'ils soient manuels ou mécaniques ne sont pas des vecteurs de propagation de la maladie.

La présence de la **Sharka est avérée** dans la région Occitanie. Depuis plusieurs années, la **région Occitanie est concernée** par des mesures de lutte obligatoire et collective contre la Sharka (Virose des arbres fruitiers à noyau). Les seuls moyens de lutte actuels sont la plantation de matériel sain et **l'éradication des végétaux contaminés**. Pour que cette éradication soit efficace, elle doit s'appuyer sur un repérage rigoureux, précoce et exhaustif des arbres infectés et une élimination rapide de ces arbres (coupe, dévitalisation ou arrachage). En cas d'observation de symptômes de la maladie en verger, il faut marquer les arbres et les **signaler rapidement aux services compétents** (Service Régional de l'Alimentation, SRAL ou au réseau FREDON/FDGDON) qui sont chargés de l'identification (confirmation de la présence de la maladie) et de la coordination de la lutte obligatoire selon l'arrêté préfectoral et la mise en place des mesures de lutte.

Actuellement, le seul moyen de lutte est la destruction de la plante.

LUTTE CURATIVE

i Tout Prunus contaminé doit être **obligatoirement éradiqué** suivant les modalités de **l'arrêté national du 17 mars 2011**. Toute **présence suspecte** des symptômes doit **être signalée** (contactez la DRAAF-SRAL ou le réseau FREDON de votre région).



Tout « particulier » ou « professionnel » détenteur de végétaux est tenu de faire réaliser par le réseau FREDON, une surveillance visant à la détection de symptômes de la sharka selon les modalités précisées dans l'arrêté national et les arrêtés préfectoraux.



Prospection

- La Sharka est présente en France depuis 1970, elle est classée organisme nuisible pour les végétaux, en lutte obligatoire de façon permanente et sur tout le territoire.
- Les symptômes sont visibles du printemps au début de l'été. Les symptômes peuvent être observés sur pêcher, pruniers et abricotiers.
- La Sharka est une maladie incurable, la lutte repose sur la détection précoce et l'arrachage des arbres contaminés.